

LES CINQ OTAGES SONT LIBERES ;

RECU,



MAIS :

- 8 mois avec sursis pour quatre d'entre eux,
- l'enquête d'utilité publique continue.



SOMMAIRE

DES RADIATIONS ONT DEJA
ATTEINT LE COLLECTIF QUI
S'EXCUSE DE LA MISE EN
PAGE DECOUSUE.....

NUCLEAIRE

- Le procès de RENNES..... Pages 2,3,4,5,6,7.
- Après Saint Jean de Boiseau : 2 plaintes contre la police.... Page 8.
- Motion de 9 Maires : "Nous fermerons nos mairies si..."..... Page 8.
- Le Maire du Pellerin écrit à D'Ornano : "La population
presqu'unanime de ma commune est opposée au projet."..... Pages 9, 10.
- La Municipalité de la Montagne prend position contre
l'enquête d'utilité publique..... Page 10.
- CHOMAGE nucléaire : lettre ouverte à Alain CHENARD..... Page 11.
- Centrale nucléaire : l'action jour après jour..... Pages 13, 16.

ARMEE

- ESPAGNE : Objecteurs de conscience toujours en prison..... Page 12.
- Soldats, anciens soldats : appel pressant du comité..... Page 12, 13.

SANTE

- I.M.P. Pontchâteau, seul le maire de Séverac est resté correct Page 14.
- Alcoolisme, luttes populaires : fête du vin naturel
en Bretagne..... Page 14, 15.
- 100 Briques sur les rails..... Page 17, 18.
- Licenciement abusif au Centre Psychothérapique Nantais..... Page 17, 18.

OUVRIERS

- Les socialistes dans les entreprises : conférence de presse.. Page 19.
- C.N.T.M. (Centre Nantes Tiers Monde), après l'attaque
fasciste..... Page 19.

LARZAC

- La position officielle n'a pas changé. Rassemb. 13/14 août... Page 20, 21.

POLITIQUE

- P.S.U. : Réponse aux C.C.A..... Page 22.
- Photos des "libérés"..... Page 23.

- Calendrier -

- Réunion appelée par la Coordination des Femmes sur la suite à l'action sur
le Centre d'Orthogénie de St Jacques : Le MARDI 21 JUIN - 20 H 30. Frat. Protestante.
- MERCREDI 22 JUIN : Assemblée Générale APL . 20 H 30 F.J.T. Bd Vincent Gache.
- Du 14 juin au 7 Juillet : Festival musique, théâtre... organisé par le THEATREQUIPE.
(22/06 : OBALDIA à 14 H 45, DEBRONCKART à 21 H, "Jonathan le Goéland" à 21 H.)
- 2 et 3 JUILLET : Fête du VII NATUREL (cf page 14).
- 26 /06 : Fête à LANDEMONT (organisée par les AFC) départ en Chine d'une jeune ouvrière.
- 28/06 : Amphi droit. CUARTETO CEDRON -
- 1/07 : NEVENOE - Théâtrequipe- 20 H30 - 5/07 : 21 H. Théâtrequipe "Noces chez
(G. De La Haye, Mélanie Favennec) les petits bourgeois" (Brodet).
- 2/07 : PONTIVY (Toulboubou). - 6/07 : 21 H Bout des Landes (Centre
social) "Noces chez....."

LE PROCÈS : (Cour d'appel de RENNES, le 15/06/77)

QUAND LES JUGES DÉJUGENT...

13 HEURES : PLACE DU PALAIS DE JUSTICE

Le dispositif policier se met en place. Une cinquantaine de personnes se présentent à l'entrée du tribunal et sont refoulées derrière les ganivelles puis, une nouvelle fois, de l'autre côté de la place.

Nous demandons aux flics de quel droit ils nous repoussent puisqu'en principe la justice est publique.

Ceux-ci visiblement énervés font des réponses du style :

"Ferme-la et dégage, sinon ça va voler !" "Pour l'instant on est les maîtres du pavé !" ; "Vous allez voir les coups de trique tout à l'heure !" : "la loi on s'en fout, on a des ordres !".

Une fille : "N'en profitez pas pour nous peloter !" ;
le flic : "Dites pas ça, ou ça va aller mal" (en la poussant sans ménagement").

Nous nous massons derrière les ganivelles tandis que des civils arrivent avec des listes. Ils ont pour ordre de ne laisser entrer que la famille des 5 agriculteurs et les gens travaillant au Tribunal.



l'audience
(...)

TINIÈRE

Je constate que malgré les désirs du Président, la publicité des débats n'est pas assurée...

JOUBERTEAU (Président)

Nous attendons une nouvelle

délégation. L'audience est suspendue jusqu'à leur arrivée.

Reprise de l'audience après l'entrée d'une dizaine de personnes... Puis nouvel incident de séance qui permet l'entrée de 50 nouvelles personnes.

(...)

JOUBERTEAU

J'espère que cette fois, la défense a satisfaction... ?

(il passe aux interrogatoires)

Madame MABILAIS, étiez-vous présente, lors des faits reprochés ?

GABY

Je n'ai rien à ajouter à ma première déclaration. Je m'en remets à mes avocats.

JOUBERTEAU (à la greffière)

Notez : "Je n'ai rien à ajouter à ma première déclaration ; je me refuse à dire si j'étais dans les lieux ou pas."

TINIÈRE

Ma cliente n'a pas prononcé cette phrase !!!

JOUBERTEAU

Prenez vos responsabilités les uns et les autres. Je vous repose la question : étiez-vous sur les lieux ou pas ?

GABY

Je m'en remets à mon avocat...



Le Président fait écrire à la greffière : "... Je refuse de m'expliquer davantage ". Nouvelle protestation de TINIÈRES. La tentative du président de désarçonner GABY MABILAIS a échoué... Il passe alors à l'interrogatoire d'André BLINEAU, lui posant la même question, il obtiendra une réponse similaire.)

Devant un début de murmure dans la salle, il brandira les foudres de la

.../...

③ NUCLEAIRE

(PROCÈS suite)

justice : "Les débats doivent se tenir dans un calme absolu. J'indique au public que la première personne qui se manifesterá bruyamment sera immédiatement appréhendée, traduite en flagrant délit et placée sous mandat de dépôt. Vous êtes prévenus..."

JOUBERTEAU passe à l'interrogatoire de Dédé MABILAIS.

MABILAIS

Je maintiens ma dernière déclaration, et je persiste à dire que je suis entièrement solidaire de la lutte anti-nucléaire.

JOUBERTEAU

Ce n'est pas cela qu'on vous reproche. C'est d'avoir participé à une action concertée menée à force ouverte, etc... Je vous rappellerai une phrase de J. P. Sartre : "La violence appelle la violence".*

TINIÈRE

Mais Camus a écrit : "La révolte c'est la vie !"

JOUBERTEAU

Il est extrêmement difficile de se faire une opinion sur des débats scientifiques, et je ne vois pas de braves paysans, avec le peu de choses qu'ils savent sur le nucléaire, commettre des actes de violence sans y avoir été incités par d'autres...



DEDE MABILAIS

J'ai beau être paysan, il m'arrive quand même de lire des journaux et des revues... et le peu que je lis me suffit pour me révolter. Je persiste donc à dire que je suis solidaire de la lutte anti-nucléaire.

Jouberteau interroge alors

POTIRON.

JOUBERTEAU

Monsieur POTIRON, vous avez commencé par déclarer que vous n'étiez pas

sorti de votre ferme. Et puis votre épouse a eu la langue trop longue... Alors vous avez déclaré que vous vous étiez rendu au marché de COUERON mais que vous n'aviez rien remarqué... Pourquoi avez vous menti ?

POTIRON

Je maintiens ma dernière déclaration, je n'ai rien à ajouter.

LES PLAIDOIRIES :

1° AVOCAT.

Maitre Michel RENAUD rappelle les faits.

"Le gendarme BOURGEOIS a vu seulement deux personnes : les frères BLINEAU; l'agent de l'administration, Monsieur GROSJEAN, qui, lui a tout vu, déclare qu'il reconnaîtrait les manifestants si on lui présentait. On lui présente : il ne reconnaît personne... Le gendarme CALVEZ, qui se trouvait sur place, ne peut rien dire. (...)

Mais des témoins "anonymes" donnent une liste de 7 personnes... On ne sait rien de ces témoins mais heureusement qu'ils sont là. - En fait il n'y a que des témoignages contradictoires et flous des seuls gendarmes ! - (...)

On se rend compte que l'enquête manque de sérieux, qu'elle est fragile.

Mais on a une pièce à conviction, une preuve ! La cisaille retrouvée chez André BLINEAU. Et bien non ! des cisailles, tous les paysans en ont une pour bricoler le fil de fer. On en trouve dans tous les super-marchés.

Un gendarme a d'ailleurs dit : "Je la croyais plus grande."

(...)

On a voulu frapper vite et fort. Mais, ce faisant, on laisse planer le spectre de l'erreur judiciaire.

La Cour ne peut avoir la conviction... et pourtant le tribunal a condamné.

Il est nécessaire d'avoir des preuves plus sérieuses, Monsieur le Président, et dignes de votre Cour.

On a opéré un tri, et on s'est servi des cinq, pour réprimer une manifestation dont on n'est aucunement en mesure de connaître les auteurs."

.../...

* en fait, l'auteur ici cité, Sartre, Jean Paul voulait sans doute dire que la violence d'état appelle la violence populaire...

(PROCÈS suite)

2° AVOCAT : M^e LALLEMANDMaitre LALLEMAND

S'en prend à la Loi Anti-Casseur :
"l'article 314, texte effarant, aberrant".
(Il rappelle le tollé général.)

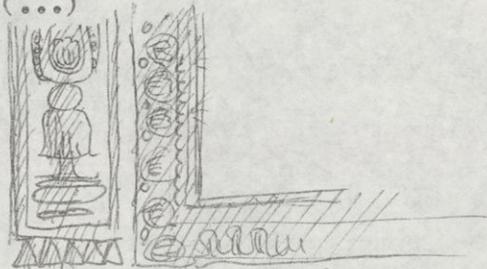
(...)

"Pourquoi un texte supplémentaire, demandait un député, à l'époque, quand il existe déjà dans le code pénal "une pharmacopée (! ?) complète de textes répressifs ?"

"Le but avoué c'était de permettre une répression sélective, particulière et partisane (...)"

Jouberteau s'impatiente et l'interrompt.

(...)

LALLEMAND

"Je garde la parole.
Y avait-il ici concertation ? On n'a remarqué aucune agitation, aucun groupe quelques minutes avant sur la place du marché. Mais, c'est là un argument surabondant et périphérique (sic).
(...)"

On les a surnommé les "5 otages". Le procureur de Nantes a d'ailleurs eu une expression malheureuse : "Il aurait été infiniment préférable que les 40 soient là" (...)"

JOUBERTEAU (cynique)

Maitre ! Si vous voulez un supplément d'information, je peux vous donner satisfaction : on le fera en laissant ces 5 là sous mandat de dépôt...

LALLEMAND

Vos propos sont surprenants, Monsieur le Juge, ce n'est pas le rôle d'un avocat de vous apporter des preuves ! Brisons-là !
(...)

C'est une répression sélective : ce sont tous des militants syndicalistes, Paysans Travailleurs ou F.D.S.E.A....

JOUBERTEAU :

Je n'ai pas voulu leur poser la question pour ne pas avoir l'air de faire de la politique...

**3° AVOCAT :**

Maitre CHOUcq (Théâtral, détachant toutes les syllabes...)

"La Jus-tice est u-ne da-me... qui se meut len-te-ment.
A vou-loir se hâ-ter, elle a tré-bu-ché !!!"

(Il souligne les anomalies de l'enquête et de la voie suivie par l'accusation...)



"Le tribunal lui-même, dans sa hâte, a lui aussi franchi les limites de la légalité. Son jugement est frappé de nullité !"

JOUBERTEAU (le rappelle à l'ordre)

Maitre ! Restez respectueux envers une institution à laquelle vous avez prêté serment !... vous dépassez les bornes !

CHOUcq

Il faudrait d'abord que la justice respecte les règles dont elle est le garant. Je suis inquiet !...

.../...

⑤ NUCLEAIRE

(PROCES suite)

On disait autrefois aux paysans bretons analphabètes : "Défense de cracher par terre et de parler breton". La version réactualisée par vous, Monsieur le Président, pourrait être : "Paysans, défense de penser" !

JOUBERTEAU

Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Vous comme moi n'avons pas une culture suffisante pour apprécier des données techniques... Si les paysans sont moins cultivés que d'autres, ce n'est pas de leur faute... (..)

Et je vous rappellerai ici, les querelles des hommes de science lors des débuts du chemin de fer. Certains disaient "à 60 km à l'heure, les coeurs vont se décrocher" ! Nous n'avons pas la capacité d'apprécier qui a tort ou raison.



CHOUcq

Pour le nucléaire, au moins, nous avons pu constater les effets de la bombe atomique à Hiroshima par exemple...

JOUBERTEAU

On dirait que vous considérez vos clients comme coupables, et que vous plaidez les circonstances atténuantes...

CHOUcq

Pas du tout ! Mais ils se sont déclarés solidaires de la lutte anti-nucléaire... L'avenir de l'humanité, c'est tout de même important !

(L'avocat rappelle les réactions des élus locaux)

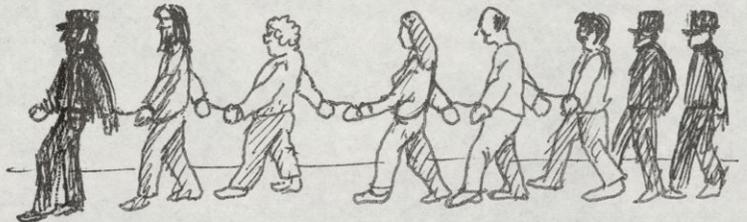
" Les agriculteurs sont les protecteurs de la vie : c'est un devoir pour eux de protéger le cadre de vie. Le site du PELLERIN est le plus mauvais du monde. Il s'agit de la survie des

populations concernées. C'est dans la solidarité avec les opposants que se situe le véritable sens de l'utilité publique. J'ai peur que ce qu'on demande aujourd'hui à la justice, c'est de montrer que quiconque s'oppose à un projet qu'on appelle "progrès" doit être réprimé...

JOUBERTEAU

Puisque vous vous complaisez dans les débats parlementaires, je suspends la séance ; vous aurez tout le loisir de vous étendre plus tard.

- SUSPENSION DE SEANCE -



-REPRISE-

Maitre TINIERE

" C'est un mauvais jugement qui a été rendu à NANTES... J'ai été visité les cinq dans leurs cellules : je sais que l'innocence existe !

L'agent administratif GROSJEAN a tout vu. Dans sa déposition, il décrit les manifestants avec précision, avec un luxe de détails. Il dit qu'il serait susceptible de les reconnaître. (...) Il n'en n'a reconnu aucun des cinq.

L'accusation : rien que des gendarmes... des témoignages peu solides, hésitants... La calvitie dans le signalement... est-ce une preuve suffisante pour mettre quelqu'un en prison ? Moi aussi, je suis chauve !

Le doute existe.

Vous nous avez dit : "plaidez-vous la relaxe ou les circonstances atténuantes ?" la relaxe bien sûr !! Mais vous ne pouvez ignorer le contexte.

Venons-en au problème du PELLERIN... C'est un problème qui prend les travailleurs de la région aux tripes...

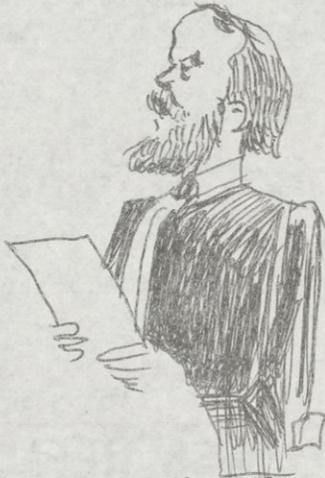
Comment le droit et la capacité à s'exprimer a-t-il été reconnu ?

Le registre ? Les élus sont venus témoigner (TINIERE les cite tous) au nom de

.../...

PROCES (suite)

- leurs populations. Ce sont des élus récents, et sur la base d'un programme anti-nucléaire...



Une population importante est hostile au projet, de nombreuses manifestations ont eu lieu : il ne faut pas, il n'y aura pas de centrale au PELLERIN. ! Il eut été préférable que les pouvoirs publics appliquent la loi. La loi du 10 juillet 76 sur la protection de la nature : une très belle loi, Monsieur le Président ! Dommage qu'elle ne soit pas appliquée par l'administration. L'article 2 de cette loi prévoit une étude d'impact.

Alors ? Qui a violé la Loi ? Où est le premier acte d'agression ? Dès la semaine prochaine, nous introduirons un recours pour défaut d'étude d'impact devant le tribunal administratif. Lorsqu'on est l'administration, l'EDF, les pouvoirs publics, on respecte la Loi.

(TINIÈRE cite aussi la circulaire du 24/08/76 sur l'information préalable à l'enquête d'utilité publique...)

Si cela avait été fait, il n'y aurait jamais eu de registre brûlé, ni d'enquête d'ailleurs...

A Braud St Louis, la population a joué le jeu de la démocratie (rappel des 24000 signatures...).

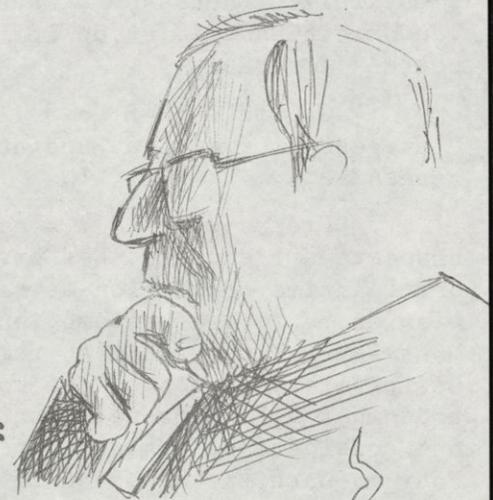
Vous comprendrez que les gens du PELLERIN de COUERON, disent que ça ne sert à rien puisqu'on peut passer outre. Il s'agit d'imposer aux populations un aménagement dangereux.

Croire ou ne pas croire à l'enquête...

Ceux de Couéron n'y croyaient pas, les élus locaux déchirant les affiches du Préfet n'y croyaient pas, ceux de St Jean de Boiseau non plus !

(TINIÈRE prend l'exemple de SEVESO...)

Faut-il attendre le drame ? Ou se faire entendre des technocrates qui prennent les décisions ? Vous avez à juger les 40 qui ont posé cet acte et les 30 de St Jean de Boiseau. Le problème est celui d'un choix de société. Encore 5 agriculteurs ! Vous en avez déjà vus sous le coup de la loi anti-casseurs ! (...)
On a choisi le flagrant délit pour frapper vite et fort ; tout cela pour des bouts de papier... ! Tous ces dispositifs policiers, est-ce le culte de l'ordre ? Ou plutôt le signe d'un Etat qui a peur et devient policier ?"
(...)

LE RÉQUISITOIRE DU PROCUREUR :

Avocat Général : ALBERT BESSIERE

"Laissons les savants discuter. Occupons-nous des faits juridiques reprochés".

- ALERTE A LA BOMBE -

Le procureur annonce : "On vient de me faire prévenir qu'une bombe avait été placée dans le tribunal. Pour ma part, je continuerai... Mais si il y en a dans le public qui ont peur, je les invite à sortir".

A ce moment André BLINÉAU et Dédé MABILAIS se lèvent et font signe qu'ils veulent bien s'en aller...

Le procureur : "Non, non, pas vous !"

- Le réquisitoire reprend -

LE PROCUREUR

Y-a-t-il eu infraction ? C'est-à-dire des destructions, des dommages avec concertation ?

La concertation existe bien ici. Il y a eu préparation : tout a été fait pour créer un effet de surprise, l'action a été soudaine, la cisaille était prévue. Se promène-t-on sur le marché avec une cisaille ?

.../...

Les cris : "Par ici ! Par ici !" prouvent qu'il y avait un meneur. Tout a été prévu : 4 hommes par gendarme... C'est une action de commando, très rapide. (...).

Y-a-t-il violence et destruction ? Le gendarme BAUDOIS a été frappé... le registre arraché, brûlé...

Les conditions de l'article 314 sont donc bien réunies. Maintenant, les 5 prévenus y ont-ils participé ?

- André BLINEAU : C'est lui qui a crié "par ici", c'est chez lui qu'on a retrouvé la cisaille. Il a été reconnu formellement. Il portait un pull rouge et ne pouvait donc pas passer inaperçu...

- Paul BLINEAU : Il a été reconnu, c'est lui qui a essayé de neutraliser le gendarme BOURGEOIS et de lui prendre son poste émetteur...

- Gabrielle MABILAIS : elle a frappé deux gendarmes et a eu une attitude très agressive...

- Pierre POTIRON : a eu une attitude suspecte à l'enquête. Les premiers juges ont l'intime conviction de sa participation en raison de présomptions suffisantes. Vous apprécierez, je m'en remets à vous. Les premiers juges ont cru bon de tous les condamner à la même peine car ils les ont considéré solidaires dans l'action. Pour ma part, je pense qu'il convient peut-être de faire des distinctions.

(Il requiert donc)

BLINEAU André : (le "meneur") confirmation, mais 7 mois avec sursis.

BLINEAU Paul : Confirmation, mais seulement 15 jours fermes.

MABILAIS André : idem

MABILAIS Gabrielle : Je suis tenté de confirmer purement et simplement car elle était particulièrement excitée et violente au moment des faits. Mais c'est une jeune mère... Je demande le sursis pour la totalité de la peine.

(POTIRON Pierre : considérant qu'il y a doute, il s'en remet à l'appréciation du Tribunal.)

- DELIBERE (après une courte intervention de la défense) -

4 CONDAMNÉS A LA LIBERTÉ SURVEILLÉE

VERDICT

- Rejet de la requête de CHOUCQ visant à considérer comme nul le jugement de NANTES ;

- POTIRON : relaxé.

- Confirmation pour les 4 autres de la peine, mais assortie du sursis pour l'intégralité.

- Remise en liberté immédiate des cinq.

- QUELQUES REFLEXIONS...

L'extrême rapidité de l'appel (les délais sont généralement de plusieurs mois), ainsi que le caractère "expéditif" de l'audience du 15 juin (cf l'impatience du président Jouberteau et le verdict annoncé à vitesse "grand V") montrent que le pouvoir a décidé de reculer pour un temps, n'hésitant pas à infliger un camouflet au juge et au procureur de Nantes, qui visiblement trop zélés, sont allés trop loin.

Devant le mouvement important de protestation, les manifestations, les réactions des élus locaux, l'opération St Jean de Boiseau, etc..., il a voulu "décompresser la situation".

La "clémence" (Il ne faut tout de même pas oublier que 4 sur les 5 auront pendant 5 ans une peine de prison planant au dessus de leur tête, ce qui est une sacrée entrave pour des militants) de la cour d'appel est certes une victoire du mouvement anti-nucléaire due au rapport de force et aux "vagues" que commençait à susciter l'affaire des "otages". Mais elle est aussi la tentative de désamorcer rapidement la lutte par une tactique de "chaud et froid".

Les manifestants du 15 juin ont déjà répondu : "Ce n'est qu'un début..."

Ce qui se passera dans les prochaines semaines sur le terrain montrera si le pouvoir a réussi à noyer la lutte ou si, donnant une publicité inespérée et une audience nationale à l'affaire de Couéron, il n'a pas signé l'arrêt de mort de la Centrale du PELLERIN . (à suivre)

Plainte après L'affrontement de St Jean de BOISEAU.

Blessés par les forces de police lors de l'affrontement de vendredi après-midi à ST JEAN DE BOISEAU juste après qu'ait été connu le jugement du tribunal de grande instance de NANTES, condamnant les cinq agriculteurs de COUERON, deux personnes viennent de déposer plainte avec constitution de partie civile.

Les incidents avaient eu lieu après la destruction du registre d'enquête d'utilité publique devant la mairie de Saint Jean.

Les deux plaignants sont J. CRUSE animateur salarié des "Payans Travailleurs" qui avait été touché à la tête et Raymonde MARRE, sage-femme. Cette dernière a produit un



certificat médical prescrivant un arrêt de travail de 15 jours.

Leurs avocats ont indiqué que la plainte était déposée en vertu de l'article 186 du code pénal qui réprime les violences envers les personnes, exercées sans motif légitime par un fonctionnaire, ou un officier public, un administrateur un agent ou préposé du gouvernement ou de la police, un exécuteur des mandats de justice ou jugements, un commandant en chef ou en sous-ordre de la force publique.

Les Maires CONDAMNENT DENONCENT SE DEMANDENT

Les maires de CHEIX, ROUANS, PORT SAINT PERE, SAINT JEAN DE BOISEAU, LA MONTAGNE, BRAINS, COUERON, SAINT ETIENNE DE MONTLUC et LE PELLERIN, réunis le 13 juin 77 à la Mairie du Pellerin :

CONDAMNENT la rigueur du verdict infligeant de lourdes peines de prison à 5 agriculteurs accusés d'avoir détruit le registre d'enquête d'utilité publique. Ce verdict n'a à leurs yeux aucune mesure avec les faits reprochés aux inculpés

DENONCENT l'escalade de la violence consécutive aux conditions du déroulement de l'enquête d'utilité publique, sous la protection d'im-

"ON FERME LES MAIRIES
SI L'ENQUÊTE D'UTILITÉ
PUBLIQUE CONTINUE"

posantes forces de police, constituant un défi permanent pour des populations qui, dans leur grande majorité ont refusé le projet d'implantation d'une centrale nucléaire au PELLERIN.

SE DEMANDENT si dans les jours qui viennent, il leur sera possible dans le cadre de leur mission de faire face à des incidents dont nul ne peut, à l'heure présente prévoir l'ampleur et la gravité.

INVITENT les autorités préfectorales à surseoir immédiatement à l'inutile procédure d'enquête d'utilité publique réalisée dans un tel climat de violence.

ENVISAGENT, par mesure de sécurité, de fermer leurs mairies si satisfaction ne leur est pas donnée.

LETTRE DU MAIRE DU PELLERIN . . .

..A D'ORNANO ministre de la culture et de l'environnement.

En Aout dernier, vous avez visité, en tant que Ministre de l'Industrie, le site du PELLERIN destiné à l'implantation d'une centrale nucléaire.

A l'issue de cette visite et, au cours de l'entretien que vous m'avez accordé, je vous ai fait part de mon hostilité à un projet défigurant les structures et l'environnement de ma Commune.

Je suis toujours maire de Pellerin, vous n'êtes plus Ministre de l'Industrie, ---



ET VOUS N'ÊTES MÊME PAS MAIRE DE PARIS ...

mais dans l'actuel Gouvernement, vous êtes chargé de l'environnement. C'est à ce titre que je me permets de vous écrire.

Dans une déclaration récente, vous avez affirmé que le temps des priorités brutales était passé, que vous auriez le souci de mener le développement économique avec la Qualité de la Vie et qu'il fallait faire des centrales nucléaires mais pas n'importe où, ni n'importe comment.

En l'occurrence, ces affirmations cadrent, à mon avis, plutôt mal avec le projet de l'E.D.F. La Qualité de la Vie de mes administrés est tout aussi respectable que celle des populations des autres Communes de FRANCE, PARIS, DEAUVILLE ou LA BAULE comprises. Nous avons, nous aussi, le droit d'exiger la sauvegarde de notre environnement.

Commune à vocation agricole, ayant par ailleurs, l'ambition d'aménager sur son territoire une zone de loisirs et de détente, le PELLERIN serait transformé, par la volonté de l'E.D.F. en Commune nucléaire.

D'autre part, vous affirmez qu'il n'est pas question de faire des centrales n'importe où, ni n'importe comment.

C'est hélas notre cas. L'implantation de la centrale est prévue à moins d'un kilomètre d'une agglomération de 3 000 habitants et à moins de 20 kilomètres de la ville de NANTES qui compte actuellement plus de 300 000 habitants. Elle se situe dans une zone rurale où les terres sont parmi les plus riches du Sud de la Loire. Elle se place enfin, en bordure d'un fleuve dont les rives sérieusement aménagées, pourraient acquérir une vocation touristique indiscutable.

C'est également la triste constatation que nous faisons actuellement. La population presque unanime de ma Commune est opposée au projet. 32 municipalités du Pays de Retz sur 48, ont demandé que l'enquête d'Utilité Publique soit différée. Ces prises de position sont délibérément écartées. L'enquête d'Utilité Publique a été ouverte et se poursuit, dans les Mairies ou dans les "Mairies Annexes", donnant lieu à des incidents dont je crains qu'ils ne prennent dans les jours qui viennent, un caractère de violence qu'il sera difficile et à quel prix, de maîtriser.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, je me permets de

.../...

ETTRE A D'ORNANO suite)

vous demander d'intervenir auprès de Monsieur le Premier Ministre pour que soit immédiatement arrêtée la procédure d'enquête d'Utilité Publique.

Je suis médecin et Maire ; à ce double titre, je suis responsable de la vie individuelle et collective de mes concitoyens. Il ne m'est plus possible d'assister à un affrontement permanent entre la population que j'ai mission de protéger et les pouvoirs Publics, assistés des forces de l'Ordre, qui assurent l'application de la Loi avec une rigueur que jè réproouve.

Je ne suis que le Maire d'une modeste commune, tout aussi attachée

que DEAUVILLE à ses structures et à la Qualité de la Vie de ses habitants.

Je vous demande instamment de me comprendre et de tout mettre en oeuvre pour que soit abandonné par l'E.D.F. un projet que mes administrés refusent car, par son gigantisme, il compromet définitivement leur cadre de vie auquel, eux-mêmes et leurs enfants, restent et resteront fidèlement attachés.

Je vous prie de croire....

G. VILLAINNE
Maire du PELLERIN

la municipalité de LA MONTAGNE CONTRE la centrale du Pellerin et L'ENQUÊTE d'utilité Publique

Répondant à l'invitation de la Municipalité, près de 250 personnes ont assisté à la commission extra-municipale sur la centrale nucléaire, le 14 juin, salle municipale.

Le but de cette réunion était d'informer la population des faits survenus à ce jour et de discuter des modes d'action futurs.

Après un débat intéressant et animé dans lequel de nombreuses personnes prirent la parole dont Monsieur GUILLARD, Maire et Monsieur DEMAURE biologiste à la faculté de Nantes, une pétition contre la centrale nucléaire et l'enquête publique a été présentée à l'assistance.

La municipalité invite toute la population montagnarde à faire le meilleur accueil aux personnes chargées de présenter ladite pétition.

Les habitants absents lors du

C'EST PAS INTERDIT D'ÊTRE MALADE...

passage de ces personnes et désirant participer à l'action municipale pourront porter leur signature chez les conseillers municipaux ainsi qu'à la Mairie.

Par ailleurs, dans un communiqué, la municipalité rappelle que remplir le registre "d'Enquête publique" "serait cautionner la politique du gouvernement en matière énergétique et de ce fait favoriser l'implantation de la centrale"

C'est pourquoi, la Municipalité demande aux Montagnards de s'abstenir de porter quelque notation que ce soit sur ce registre.

- O.F. 17/06/77 -

SI L'ENQUÊTE VOUS PERTURBE LA DIGESTION
VOUS POUVEZ TOUJOURS ALLEZ DÉGUEULER
SUR LES REGISTRES



lettre ouverte à A.Chenard, aux signataires du Programme Commun, ainsi qu'aux directions syndicales.

Messieurs,

Il y a quelque temps déjà me venait l'idée de vous faire cette lettre ouverte.

Plus exactement lorsque vous avez accordé 12 tickets gratuits aux chômeurs par quinzaine.

Dans votre campagne vous aviez promis les transports (gratuits). Cela m'avait fait porter ma voix électorale et légale en votre faveur.

Je suis l'un de ces 600 qui vous ont fait accéder à la Mairie de Nantes.

Pour une fois que l'on aidait concrètement les chômeurs ; je pensais que je n'aurais plus à fouiller mes fonds de poche pour trouver les 1 F. 80 pour aller voir des amis ou aux réunions le soir.

Mais, que de déceptions. Seulement 6 tickets. Trop peu de voyages. Globalement 6 voyages alors que lorsque l'on cherche effectivement du travail...

Transports gratuits n'est pas la même chose que 6 tickets par quinzaine.

Pour reprendre certains de vos termes, messieurs, "je trouve scandaleux" d'abuser de nous ainsi.

Jeudi et vendredi, lorsque j'allais manifester pour les cinq inculpés, votre absence, je l'ai trouvée scandaleuse.

Etant contre l'installation de toute centrale, j'aurais pu être facilement l'un de ces 5 inculpés.

Une fois la condamnation connue, 8 mois dont 2 ferme, vous apparaissiez.

Bien que dédaignant leur action. Il faut soutenir par solidarité. Une motion, une faible mobilisation de votre part (2 000 personnes) et un silence plus qu'éloquent dans vos rangs. On sentait bien que le coeur n'y était pas.

Mon impression était celle d'une frustration intense.

Je n'avais personne pour vous dire toute mon indignation.

Je vous apportais mon faible soutien par ce vote, cette Mairie de gauche quel suspens !

Maire grâce à moi un peu, mais député ? Là, je ne peux certainement pas le promettre actuellement. Pas avant vous être prononcé contre toute énergie nucléaire (y aura toujours un risque, le parfait n'existant pas), et avoir tenu vos promesses électorales.

Bref, être clair.

Avec tous remerciements anticipés.

P.S. : je vous demanderais de me répondre par l'APL, le seul journal local que j'achète vu mes ressources.

Un chômeur.

Mercredi 22 Juin au F.J.T.

A.G. A.P.L.

L'Assemblée Générale trimestrielle de l'A. P. L. est convoquée MERCREDI 22 JUIN à 20 H 30 au FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR. *Bd. Vincent Gache*

Objectif de cette A.G. : discuter de l'APL en positif comme en négatif, à partir des problèmes rencontrés par chacun en faisant lire le bulletin autour de lui. Quelles transformations concrètes pour continuer à progresser ?

Les Paysans Travailleurs et les militants des comités de Défense de l'Environnement sont particulièrement invités à venir s'exprimer à cette A.G.



CHENARD, VICTIME D'UN MAÎTRE CHOMEUR

espagne:

les objecteurs de conscience sont toujours en prison

Actuellement, il y a 30 objecteurs de conscience insoumis, 14 d'entre eux sont emprisonnés tandis que 16 s'attendent à l'être.

Les motifs de la détention sont divers et tous ne sont pas détenus pour les mêmes causes (insoumission, prétendues insultes à l'armée, refus de l'incorporation).

Les objecteurs qui ne sont pas encore en prison continuent à exiger la liberté de leurs camarades et se présentent aux lieux d'incorporation en exigeant de subir le même sort que leurs camarades.

TOUS DE DANS OU TOUS DEHORS.

Le gouvernement ne s'est pas prononcé sur ce sujet et l'actuel élargissement de l'amnistie de juillet n'a pas touché les objecteurs.

Ainsi, dans l'Etat Espagnol, le droit à l'objection continue à être nié et les objecteurs sont toujours emprisonnés.

La campagne pour l'objection suit son chemin, les groupes de soutien, en liaison avec les objecteurs encore libres, font une série d'actions pour maintenir la population informée et pour que les objecteurs soient inclus dans toute la campagne pour l'amnistie.

Voici quelques actions réalisées au cours de cette campagne :

- enchaînement (dans plusieurs villes) ;
- semaines d'hommes à la pancarte (Madrid, la police est intervenue tous les jours et pendant les quatre premiers jours tous les manifestants étaient détenus) ;
- pancartes, affiches, tracts... (partout) ;
- jeûnes ;
- marches.

Les premiers cas de renvoi de livrets militaires de l'Etat espagnol se sont produits.

Il s'agit de Jose Luis La fuente del Campo qui a participé depuis le début au service civil de Can Serra, de Agustín Garcia qui travaille depuis le début de

l'année à la léproserie de Fontilles (Alicante) et de José Antonio Tomas Bailon, qui réside à Valence.

Chacun d'eux a écrit une lettre aux autorités militaires où ils ont cru bon d'expliquer les raisons de leur action qui en fin de compte se réduit à manifester une solidarité totale avec les objecteurs et à régler une dette qu'ils tenaient envers l'humanité pour avoir participé à une institution anti-humanitaire.

DERNIERE HEURE :

Deux objecteurs basques ont été arrêtés le 27 mai par la Guardia Civil.

Leurs noms sont : Patricio Aguilar et Ricardo Ojembarrena.

Tous les deux ont 21 ans. Le premier est ouvrier de construction et militait à la C.N.T. (Confédération Nationale du Travail) l'autre est étudiant instituteur.

L'arrestation s'est produite à Bilbao.

CORR. - APL

COMITE
NANTAIS
DE SOUTIEN
A LA LUTTE
DES SOLDATS

Pas de libertés sans libertés dans les casernes

Vendredi 16 juin, le Comité Nantais de Soutien à la Lutte des Soldats tenait une réunion d'information, largement applaudie.

Parmi les partis, les organisations et comités invités, seuls l'OCT et les C.C.A étaient présents.

Comment expliquer ce peu d'empressement à soutenir les luttes que mènent actuellement les soldats ?

Il ne faudrait pourtant pas oublier le rôle qu'à jouer l'armée en Grèce, au Chili, au Portugal...

Il est bon de rappeler que l'Unité Populaire croyait et faisait croire en la loyauté de l'armée chilienne...

I.M.P. - PONTCHATEAU :

Après la journée-pique-nique du 12 Juin.

Le dimanche 12 juin 77 à partir de 11 heures, au Champ de Foire de PONTCHATEAU, 200 à 250 personnes se sont retrouvées pour une journée documentation et échanges sur la situation actuelle de l'institut médico-pédagogique et ont pique-niqué sur place.

Des parents de l'IMP et le comité de défense, conscients du besoin d'une structure d'accueil pour les enfants handicapés du secteur, ont multiplié les démarches auprès des différents services compétents (DDASS) (Municipalités...) pour le maintien d'un établissement sur PONTCHATEAU ou la région.

L'Association des Papillons Blancs a toujours refusé de dialoguer avec les parents et de revenir sur sa décision de fermeture fixée au 30 juin.

Face à ce refus, des parents et le comité de défense se sont tournés vers les conseils municipaux et la Direction de la DDASS : plusieurs

réunions ont eu lieu (le 7 avril, le 28 avril) ; réunions au cours desquelles les maires ou leurs représentants ont pris conscience du problème et ont promis d'user de toute leur influence auprès des instances compétentes pour le maintien d'un IMP sur le secteur.

Malgré les engagements pris lors de ces réunions, les MAIRES ou leurs représentants ont "OUBLIE" les promesses faites et se sont INCLINES devant les arguments de "RENTABILITE" exposés par l'Association des Papillons Blancs, par les maires et conseillers généraux de PONTCHATEAU et DREFFEAC, en présence du Sous-Préfet et de la directrice de la DASS, lors de la réunion du 20 mai 77.

Il faut noter que le maire de Séverac a été le seul à maintenir sa position et à défendre l'IMP de Pontchateau.

PAR LEUR ATTITUDE, 19 MUNICIPALITES SUR 20 REFUSENT DE PRENDRE EN COMPTE LES CONDITIONS ESSENTIELLES A L'EPANOUISSEMENT ET A LA DIGNITE DES CITOYENS, MALGRE LEURS ENGAGEMENTS ET LA PETITION POUR LE MAINTIEN DE L'I.M.P., QUI A RECUEILLI 3 700 SIGNATURES.

SAMEDI 2 . DIMANCHE 3 JUILLET 1977 à PONTIVY (TOULBOUSSOU)

FÊTE DU VIN NATUREL EN BRETAGNE

PROGRAMME

SAMEDI APRES MIDI

Débats - films autour des thèmes suivants :

- Les luttes pour vivre et travailler au pays "En Bretagne et en Occitanie".
- L'unité populaire et la solidarité entre ouvriers et paysans.

- Paysans Bretons et viticulteurs occitans.
- Créer et développer les échanges : vins et produits agricoles et de la pêche.
- Bretagne et Occitanie en Lutte pour leur identité.
- L'alcoolisme en Bretagne, pourquoi ?
- Etc...

.../...

EN SOIREE

Chanteurs et Théâtre Populaire, puis FEST NOZ VRAZ ! avec la participation de groupes occitans et bretons.

DIMANCHE (11 H)

DEGUSTATION DE VIN NATUREL. Intervention de responsables des "Comités régionaux d'action viticole" (CRAV) : Tallavignes, Vialade, Romain...

Après-midi :

Jeux Populaires - Théâtre et Chanteurs - Toute la journée, stand de commandes de vin naturel.

Le Collectif d'organisation (Foyer culturel Breton, 21, rue Joanne d'Arc 56 300 PONTIVY), avec le soutien et la participation :

- des sections du canton de Pontivy, FDSEA, CDJA, PAYSANS-TRAVAILLEURS, PS, PSU, Jeunesses socialistes, MRJC, ACO, ASF, Planning Familial, Foyer culturel Breton, Radio Tele Brezhoneg.
- CRIN d'Erdeven
- organisations du Languedoc Roussillon, comités d'action viticole (CRAV), "Volem viure al pais"; Mouvements occitans.

A propos de l'alcoolisme en Bretagne, a été effectuée une recherche intitulée "Eléments pour une recherche sur les manières de boire et la prévention de l'alcoolisme en Bretagne". Pour obtenir le texte intégral de cette recherche, écrire au "CIRREES" B.P. 275 RP - 35005 RENNES CEDEX -

100 Briques sur les Rails

Un nouveau gadget publicitaire arrive à NANTES les 24 et 25 juin. Il s'agit d'une exposition itinérante de médicaments en gare de Nantes, financée par les trusts pharmacie.

Prix de l'opération : 100 millions nouveaux.

Le but de l'opération est de transformer l'image de marque des laboratoires et ainsi renverser l'opinion publique avant 78, pour essayer d'empêcher les nationalisations.

L'industrie pharmaceutique c'est un chiffre d'affaire de 13 milliards en 75 en constante progression avec des bénéfices absolument exorbitants.

Exemple : la nouvelle pilule pour bronzer, fabriquée par le n° 1 de la pharmacie mondiale HOFFMAN LAROCHE, est produite au prix de revient de 600 F/Kg, on la trouve sur le marché entre 2 100 et 4 800 F/Kg.

Pour mieux faire passer la pilule, les trusts s'ingénient à faire croire à l'opinion publique en général et aux médecins en particulier que grace à eux, chaque problème de santé peut être résolu par un médicament remède, autrement dit : vous voulez bronzer : pilule pour bronzer ; vous voulez dormir : pilule somnifère ; vous voulez vous calmer : pilule contre les nerfs ; etc, etc...

CE qui est une façon élégante de jouer les vampires sur le dos des travailleurs en profitant de leurs conditions de vie dégueulasses : temps de transport, double journée de travail des femmes, cadences de travail, conditions de logement, etc... en masquant soigneusement les causes véritables de la plupart des maladies.

Au passage, les trusts n'hésitent pas à utiliser les travailleurs comme cobayes pour leur nouvelles formules avant de connaître précisément la toxicité des effets secondaires. Le discours et les arguments employés correspondent bien sur à l'idéologie dominante qui réduit toujours la maladie à un problème individuel en dehors de la réalité sociale. Or nous savons que la lutte pour l'amélioration de la santé des travailleurs ne passe pas par plus de médicaments, plus d'hopitals, plus de... mais passe .../...

par la lutte contre l'abrutissement, la fatigue, l'ennui, l'insalubrité, créés par l'exploitation capitaliste.

Cette lutte, c'est avant tout, aux travailleurs de la prendre en charge ; ne plus tolérer l'intolérable, se battre pied à pied dans les usines dans les quartiers pour transformer les conditions de vie.

Lors de la venue à Nantes du "Train pharmaceutique" le cartel d'organisations pour la défense de la Sécurité Sociale (CGT, CFDT, SMG, CSCV, CSF, etc...) organisent une contre exposition à la gare,

une conférence de presse.

Si l'idée est intéressante, il est pourtant dommage que le cartel n'envisage pas de mobiliser les travailleurs sur cette question.

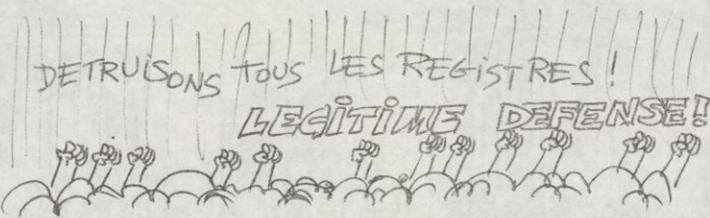
Car le domaine de la santé est très largement compris comme étant une affaire de spécialistes de la santé, et en l'absence d'une mobilisation réelle des travailleurs, le débat et la polémique risquent encore une fois de rester confiné au cercle des spécialistes responsables.

Un groupe de réflexion
sur la santé -

- NUCLÉAIRE - (suite des p. 2 à 12, et 13)

PROCÈS à RENNES :

LA MANIFESTATION DE SOUTIEN AUX 5 OTAGES :



A nouveau, 2000 manifestants étaient là à RENNES devant le Palais de Justice. Ce qui frappait d'emblée, par rapport aux autres manifestations de Nantes, c'était la forte participation paysanne.

Des banderoles paysans-travailleurs de la Manche, des Côtes-du-Nord.

Une cinquantaine de personnes étaient descendues de Flamenville.

Deux cars venaient de Brest.

Des banderoles "Brûlons l'enquête" sur le nucléaire montraient que si le rassemblement était convoqué sur la répression, l'objectif était bien la lutte contre la Centrale du PELLERIN.

L'attente devait durer devant le Palais jusqu'à 18 H. Entre-temps, une manifestation parcourait rapidement les rues de Rennes pour informer la population. Cette manifestation passait par la Mairie, pour demander à HERVE, maire socialiste, d'exiger le départ des flics de devant le Palais. La délégation n'était reçue que par un adjoint, HERVE étant occupé ailleurs...

A l'annonce du verdict d'appel, une grande ovation saluait la libération des 5, poursuivie immédiatement par "Ce n'est qu'un début, continuons le combat" ! Des interventions à la sono rappelaient que le recul (faible en fait car pour 4 demeure la lourde peine de 8 mois avec sursis) ne devait pas faire oublier que l'enquête continuait sur le terrain et que la mobilisation devait se renforcer.

Aux cris de "Ils sont libérés, la lutte continue" la manif se coupait en deux pour accueillir les libérés aux Maisons d'Arrêt (hommes et femmes). Des tambourins, grelots, donnaient le caractère de fête et de joie de cette manifestation un peu particulière. A leur sortie, les inculpés étaient portés en triomphe, après les retrouvailles les 2 manifs se rejoignaient et de là regagnaient le centre de Rennes.

LE VERDICT :

UN RECU MAIS



POUR MIEUX SAUTER ...

LICENCIEMENT ABUSIF

aux C.P.N.

LES CENTRES PSYCHOTERAPIQUES DE NANTES

Etablissement de soins psychiatriques qui se situe dans le champ de la psychanalyse institutionnelle.

Centre se disant autogéré dont les structures sont en fait élaborées par l'analyste. Tout "soignant" est tenu à son entrée aux C.P.N. de reconnaître et d'accepter ces structures même si elles vont de toute évidence à l'encontre du droit du travail.

Le règlement intérieur proposé récemment à l'inspection du Travail a été rejeté.

ON NE CONTESTE PAS IMPUNÉMENT L'ORDRE DE L'INSTITUTION LICENCIEMENT !

Une soignante travaillant depuis un an aux C.P.N. interrogée à plusieurs reprises sur sa position critique dans l'institution (sur le pouvoir de l'analyste, sur l'utilisation du discours psy, sur le non-rapport à l'extérieur) vient d'être licenciée suite à un arrêt de travail. Elle ne voulait pas exposer les motifs de son arrêt prescrit par un médecin.

Au cours de cet arrêt, un soignant membre du comité de gestion est venu chez elle sous prétexte de prendre des nouvelles, la solliciter pour reprendre son travail et pour venir s'expliquer devant un groupe de sa maladie.

Le refus de la salariée a entraîné des menaces du genre "si tu romps ton engagement (à te soumettre à la "Loi") tu sais ce qui t'attends" (la porte ! ...



TRIBUNAL PSYCHIATRIQUE

A la fin de son arrêt, un groupe de soignants était chargé de l'empêcher de travailler et de la convoquer à une entrevue au siège social, sans qu'ils en disent les motifs.

Cette réunion regroupait six personnes (dont le directeur), choisies par le directeur. L'accès en fut interdit à un soignant qui voulait venir comme témoin aux côtés de l'interrogée.



Après deux heures de questions, de discours psy et d'interprétations sauvages, on lui a proposé deux mois de salaire pour s'éclipser discrètement !... Proposition rejetée.

SIEGE EJECTABLE OU STRAPONTIN ?

La salariée ne voulait pas démissionner ;

Le directeur craignant de la licencier, mais l'empêchant de

.../...

licenciement abusif au C.P.N. (suite)

travailler, on lui a proposé oralement un travail administratif (remplir des papiers).

Il s'agissait en fait d'une guerre d'usure pour la pousser à démissionner.

Elle s'est alors présentée avec un contrôleur du travail pour faire constater la rupture de contrat de leur fait puisqu'ils ne voulaient rien écrire sur ces changements arbitraires de fonction.

**LE GOUROU PSYCHIATRIQUE
A ENCORE FRAPPÉ !**

Le Directeur a alors enfin adressé une (longue) lettre de licenciement à l'intéressée faisant état des arrêts de travail d'un soi-disant "état dépressif" justifiant qu'on lui impose un travail à l'écart des soignés, état dépressif qu'elle n'avait jamais ressenti !!!

Elle a alors saisi la Commission Régionale Paritaire de Conciliation (chargée de résoudre les conflits de ce genre sans passer par le tribunal).

Cette commission reconnaît le licenciement abusif et discutable, et soutient la salariée dans ce qu'elle est en droit de demander aux C.P.N.

Rien n'est réglé à ce jour, puisque le directeur ne semble pas vouloir concilier le conflit et que l'ensemble des soignants se sont laissés

sés persuadés de la nuisance que représente cette éducatrice.



Aux C.P.N., avec l'"auto-gestion", c'est bien, tout le monde est d'accord.

Quand on n'est pas d'accord mais qu'on est gentil quand même, c'est pas grave, on s'en va.

Là où ça ne va plus, c'est quand on n'est pas d'accord et qu'en plus on n'est pas gentil, alors là !...

Correspondance A.P.L.



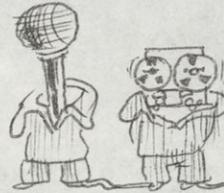
LES SOCIALISTES DOIVENT ETRE PRESENTS DANS DES ENTREPRISES

Lors d'une conférence de presse réunissant, autour de M. Milpied, chargé du secteur entreprise de la fédération, plusieurs responsables des Groupes Socialistes d'Entreprise (G.S.E.), l'accent a été mis sur le rôle politique des militants des G.S.E., tant à l'intérieur des entreprises, qu'à l'intérieur du P.S.

Les militants socialistes dans les entreprises, subissent directement la crise actuelle, particulièrement aigue en Loire Atlantique où le chômage ne cesse d'augmenter ; ils luttent aussi avec les autres travailleurs contre les responsables de cette crise.

Les socialistes sont présents dans le secteur nationalisé (P.T.T., E.D.F., enseignement) et développent leur implantation dans la construction navale (Nantes et St Nazaire), l'aéronautique et l'industrie agro-alimentaire, ainsi que dans de nombreuses petites entreprises de la région.

Présents dans les organisations syndicales, l'arrivée de la gauche au pouvoir les fait agir d'une façon autonome dans les



CONFERENCE
DE P.S.

entreprises pour un projet de société autogestionnaire.

Ils se fixent trois axes d'intervention :

- 1) Appuyer les luttes : les revendications ne doivent pas cesser avec l'arrivée de la gauche au pouvoir ; un rôle critique est nécessaire, il faut donner un sens politique aux revendications.
- 2) Faire des propositions et infléchir ainsi la ligne du parti en travaillant à la base.
- 3) Préparer les travailleurs aux prises de responsabilités : rôle de formation. Il faut prévenir tout renforcement du pouvoir d'Etat et faire en sorte qu'il existe une coordination entre les orientations gouvernementales et l'action des travailleurs dans l'entreprise. "Nous voulons avoir notre mot à dire sur l'orientation des choix de production".

"La politique ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise et il faut imposer une réelle démocratie politique et économique."

Conférence de Presse le 15 JUIN 1977.

APRES LE SACCAGE PAR UN COMMANDO DU LOCAL DU CENTRE NANTES - TIERS MONDE.

Le Centre Nantes Tiers Monde tient à attirer l'attention de l'opinion publique sur le fait que son local a été saccagé vendredi 10 juin au soir par un groupe de jeunes fascistes (CF.APL N° 190).

Les pratiques hélas de plus en plus fréquentes (CF. les attaques contre la Librairie 71) révèlent bien l'intolérance et la conception de la démocratie dont ceux qui en usent se font les défenseurs.

Notre Association, qui poursuit un but d'éducation populaire et de formation sur les problèmes du Tiers Monde, a récemment dénoncé l'apartheid et la politique raciale de l'Afrique du Sud.

Les auteurs de cette agression montrent ainsi la véritable nature de leurs projets politiques.

En outre, nous avons décidé

d'accueillir dans nos locaux des jeunes gens et jeunes filles qui manifestaient pacifiquement, par un jeûne public, leur solidarité avec un insoumis nantais emprisonné à Rennes pour son refus de service dans l'armée.

Persuadés que la formation et l'éducation ne peuvent progresser que dans un débat loyal, nous condamnons avec vigueur ceux qui lui préfèrent la force et la violence aveugles et imbéciles.

Une plainte a été déposée au Commissariat de police, et une lettre adressée au Maire de Nantes pour l'informer des dégâts perpétrés, la Municipalité étant propriétaire des locaux loués à notre Centre.

Corre. APL - C. N. T. M.

À PROPOS D'UNE SORTIE



Dans le N° 189 de l'APL, des camarades du PSU ont expliqué les raisons qui les amenaient à quitter le PSU pour fonder les C.C.A.

Précisons d'abord, comme élément d'information, qu'une quinzaine de camarades ont signé le texte collectif de départ et que la Fédération 44 du PSU comptait 120 cartes en début d'année.

Nous ne répondrons pas point par point au texte des camarades, par souci de non-polémique.

Deux "critiques" principales, adressées au PSU, ressortent du texte :

- la position du PSU par rapport à l'Union de la Gauche ;
- le rôle du PSU dans la recombinaison de l'extrême gauche.

C'est sur ces deux points que nous voulons rappeler les bases qui sous-tendent notre intervention.

1. LE PSU ET L'UNION de la GAUCHE

Notre stratégie d'intervention ne s'inscrit en aucun cas dans la stratégie du Programme Commun. Elle en tient compte, ce qui n'est pas la même chose.

L'affrontement gauche-droite actuel est une des formes d'expression de l'affrontement de classes.

A ce titre, l'engagement du PSU dans les batailles municipales a eu un sens, dans la mesure où les sections ne bradaient pas les points fondamentaux de la Charte Nationale du PSU (ce qui a été possible à la Roche Sur Yon et à Bouguenais, par exemple).

Dire que suite à l'orientation actuelle, le PSU "n'apparaît plus comme l'outil nécessaire pour une politique révolutionnaire et autogestionnaire", relève d'une double erreur :

- 1) Le PSU ne s'est jamais conçu comme "le parti politique", outil magique servant à élever sans coup férir la conscience révolutionnaire des masses ;

- 2) La campagne antinucléaire du Pellerin prouve que le PSU ne s'autocensure pas pour plaire à la gauche, mais est partie prenante du combat. L'engagement massif des militants PSU 44, à tous les niveaux, dans la campagne, montre, si cela était mis en

doute, le choix qu'ils font.

2. LE PSU ET LA RECOMPOSITION DE L'EXTRÊME-GAUCHE

Une force révolutionnaire alternative à l'Union de la Gauche ne se constituera pas sur la base de la beauté interne et de la cohérence parfaite d'un projet politique.

La possibilité d'intégration à cette force de ce que les camarades appellent le "courant large extra-parlementaire" n'existe pas actuellement.

Il est nécessaire de préparer dès maintenant, théoriquement et pratiquement les échéances post-électorales (intervention dans les syndicats, les différents comités, associations de cadre de vie etc...)

Ce n'est que dans la période qui suivra une possible victoire de l'Union de la Gauche que cet ensemble d'expériences et de réflexions pourra prendre son sens pour des franges autres que l'extrême-gauche organisée.

Le problème de construction d'une force révolutionnaire crédible à un niveau de masse se posera alors comme aboutissement d'une politique et non comme un schéma théorique plus ou moins bien plaqué sur la réalité.

La naissance d'une nouvelle organisation (les C.C.A.) ne nous semble répondre en rien aux problèmes posés.

Nous pensons, pour notre part, que sur la base d'un travail qui dure depuis plusieurs années, la Fédération 44 du PSU est capable d'intervenir, de manière réelle par des militants implantés, dans des secteurs fondamentaux tels que entreprises, cadre de vie, agriculture, école.



▲
◀ LES CINQ OTAGES, A LA SORTIE DE PRISON DE RENNES

L'ÉQUIPE APPELÉE GUSTAVE

▼
ET, COMME D'HABITUDE, BARRAGE POLICIER DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE

